République Française

Département de l'Ariège

Commune de Ferrières sur Ariège

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Lundi 11 janvier 2016, à 18h00 Salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour:

- → Demandes de subvention au titre de la DETR et du FDAL,
- Lancement de la consultation pour le projet d'agrandissement de la zone commerciale du Bernet,
- 3 Résultat de la consultation pour l'achat d'un véhicule,
- Avenant à la convention d'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme, pour la délégation de signature du Maire,
- 5 Création des postes pour les emplois d'été,
- 6 → Projet de busage du fossé sur le terrain en amont du cimetière,
- → Préparation du budget 2016,
- 9 → Questions diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le - 5 JAN. 2015



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BERNARD Jean-Luc, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

Absente excusée: DOUMENC-CAUBERE Martine.

Absents: BILLAUD Philippe (arrivé à 18h27), CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance: BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation: le 5 janvier 2016.

OBJET:

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE ROULANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Pagès ainsi que la rue Roger Deumié présentent des zones importantes de ressuage qui peuvent s'avérer être dangereuse pour les usagers par temps de pluie et par forte chaleur.

Dans un souci de sécurité, il convient donc d'engager rapidement un marché public de travaux. Le coût total de ces travaux a été estimé à 79 400 euros H.T (soixante dix neuf mille quatre cents euros). Le financement peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le parc des véhicules des services techniques étant vieillissant, il devient nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire permettant d'assurer différentes missions : transport de matériels, matériaux, déchets verts... Après une consultation auprès de différents prestataires, le montant de l'acquisition de ce type de véhicule serait évalué à 18 100 € (dix huit mille cents euros).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour mener à bien ces deux réalisations au titre de de la DETR 2016 avec l'ordre de priorité suivant :

- Priorité n°1 pour la réalisation des travaux de réfection de voirie chemin du Pagès et rue Roger Deumié,
- Priorité n°2 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ces projet avec les priorités suivantes :

- Priorité n°1 pour la réalisation des travaux de réfection de voirie chemin du Pagès et rue Roger Deumié,
- Priorité n°2 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

25 JAN. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

25 JAN. 2016



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

<u>Absente excusée</u>: DOUMENC-CAUBERE Martine. <u>Absents</u>: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

<u>Secrétaire de séance</u>: BORDEAU Enguerrand.

<u>Date de la convocation</u>: le 5 janvier 2016.

OBJET:

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU AU TITRE DU FDAL POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET ACQUISITION DE MATERIEL TECHNIQUE ROULANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Pagès ainsi que la rue Roger Deumié présentent des zones importantes de ressuage qui peuvent s'avérer être dangereuse pour les usagers par temps de pluie et par forte chaleur.

Dans un souci de sécurité, il convient donc d'engager rapidement un marché public de travaux. Le coût total de ces travaux a été estimé à 79 400 euros H.T (soixante dix neuf mille quatre cents euros).

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le parc des véhicules des services techniques étant vieillissant, il devient nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule neuf de type utilitaire permettant d'assurer différentes missions : transport de matériels, matériaux, déchets verts... Après une consultation auprès de différents prestataires, le montant de l'acquisition de ce type de véhicule serait évalué à 18 100 € (dix huit mille cents euros).

Monsieur le Maire expose que le financement de ces deux projets peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2016 avec l'ordre de priorité suivant :

- Priorité n°1 pour la réalisation des travaux de réfection de voirie chemin du Pagès et rue Roger Deumié,
- Priorité n°2 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du FDAL 2016 afin de financer ces projet avec les priorités suivantes :

- Priorité n°1 pour la réalisation des travaux de réfection de voirie chemin du Pagès et rue Roger Deumié,
- Priorité n°2 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 1 2 FEV. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 12 FEV. 2016



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents: BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

Absente excusée: DOUMENC-CAUBERE Martine. Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand. Date de la convocation: le 5 janvier 2016.

OBJET:

CREATION D'EMPLOIS POUR BESOINS SAISONNIERS D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS COMPLET **EMPLOIS D'ETE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des renforts et remplacements à effectuer dans les services techniques municipaux pendant la période estivale d'autoriser la création d'emplois pour besoins saisonniers pour la période du 27 juin 2016 au 2 septembre 2016 inclus:

Le Conseil Municipal,

VU, les articles 3 alinéa 2 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

CONSIDERANT, la nécessité de créer huit emplois d'adjoints techniques de 2ème classe en raison de besoins saisonniers tels que décrits ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer dix emplois pour besoins saisonniers d'adjoints techniques de 2ème classe à temps complet du 27 juin 2016 au 2 septembre 2016 inclus, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

PRECISE que ces emplois seront pourvus par voie de contrats à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 alinéas 2 de la loi n°84-53 susvisée (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois), que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 au chapitre 12 article 6413.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

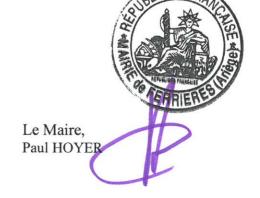
Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 1 2 FEV. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 1 2 FEV. 2016



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

Absente excusée: DOUMENC-CAUBERE Martine.

Absents: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

<u>Secrétaire de séance</u>: BORDEAU Enguerrand. *Date de la convocation*: le 5 janvier 2016.

OBJET:

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SDIAU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2015/43 du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Service Département d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune.

Le Conseil départemental a décidé de mettre en place un système de délégation de signature pour les courriers de majoration de délais et de demandes de pièces complémentaires, établis dans le cadre de la procédure des autorisations d'urbanisme.

A cette fin, un avenant à la convention du 25 juin 2015 doit être pris. Il doit par ailleurs, arrêter la contribution due par la commune au titre de l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

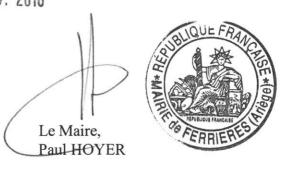
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

19 FEV. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 19 FEV. 2016



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

<u>Absente excusée</u>: DOUMENC-CAUBERE Martine. <u>Absents</u>: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 5 janvier 2016.

OBJET:

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DU BERNET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour donner suite au projet de développement de la zone des commerces de Ferrières, relatif à la création et la réalisation d'une petite zone d'activités de 800 m² et de 5 logements de type T1 et T1 bis, comprenant un parking et un aménagement paysager, il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec remise de prestations, conformément aux articles 26 II, 28 et 74 II du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité, de lancer un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avec remise de prestation, conformément aux articles 26 II, 28 et 74 II du code des marchés publics

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

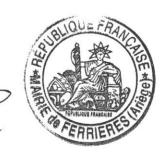
le caractère exécutoire de cet acte le:

19 FEV. 2016

Paul HOYER

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 19 FEV. 2016



Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize et le onze janvier, à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de DOUMENC-CAUBERE Martine à THOMAS Pascal.

<u>Absente excusée</u>: DOUMENC-CAUBERE Martine. <u>Absents</u>: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

<u>Secrétaire de séance</u>: BORDEAU Enguerrand. <u>Date de la convocation</u>: le 5 janvier 2016.

OBJET:

PROJET DE BUSAGE SUR LE TERRAIN CADASTRÉ AD 29 SISE À CAVALIER ET PROPOSITION DE VENTE DE CE DERNIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur LAGUERRE Pascal, propriétaire et voisin de la parcelle AD 29 sise à Cavalier (appartenant à la commune), avait demandé à ce que la Commune entreprenne le busage du ruisseau présent sur cette parcelle. Un devis estime le montant total des travaux à 5 829,60 € (cinq mille huit cent vingt neuf euros et soixante centimes).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'étant donné la situation de cette parcelle au vu du P.P.R (zone rouge et bleue, classement intervenu après l'achat du terrain par la commune) aucune construction n'y est réalisable. Le terrain n'étant plus exploitable par la Mairie, une délibération (n°2015/69 du 23 novembre 2015) avait été prise par le Conseil Municipal pour son évaluation par les services fiscaux de l'État (France Domaine) et sa mise en vente.

L'estimation effectuée France Domaine est telle que présentée ci-dessous :

Section	N°de plan	Lieu-dit	Contenance	Zonage du POS	Estimation
AD	29	Cavalier	1 978 m²	NB	49 500€ (quarante neuf mille cinq cents euros)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu du classement d'une partie de la parcelle AD 29 en zone rouge du PPR et des prix pratiqués par le marché, il convient de revoir à la baisse, l'estimation faite par France Domaine.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle en l'état, sans réaliser les travaux de busage au prix de 37 000 € (trente sept mille euros), soit 18,71 € (dix huit euros et soixante onze centimes) le m².

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE:

- de ne pas réaliser les travaux de busage sur la parcelle AD 29 sise à Cavalier,
- de proposer la parcelle AD 29 sise à Cavalier, à la vente pour un montant de 37 000 € (trente sept mille euros), soit 18,71 € (dix huit euros et soixante onze centimes) le m²

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 2 2 FEV. 2016

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 22 FEV. 2016

